

tion tous répondirent qu'ils étoient entièrement soumis aux ordres qui leur viendroient. Il leur fut de suite la lecture des pouvoirs qu'il avoit par le Bref Pontifical, & ouvrit la visite par la Bibliothèque qui fut scellée, puis par les chambres des Religieux & l'Eglise. La même visite fut continuée l'après-midi. Le Cardinal n'y assista point; le scellé n'en fut pas moins mis sur les archives, l'argenterie, & tout ce que la Maison renfermoit, & il fut ordonné à chacun des Pères d'inventorier les effets qu'ils avoient dans leurs chambres & spécialement celui des Livres, en distinguant ceux qu'ils avoient en propre d'avec ceux qui étoient de la Bibliothèque. Il leur fut ensuite défendu d'aliéner les immeubles ou revenus de la campagne.

Le même jour on fit une opération semblable à *Bognacavollo* & à *Conignola*, où s'étoient rendus le Lieutenant Civil & le frere du Secrétaire du Cardinal Borghese, qui en avoient la commission. Tout s'est passé de leur part fort tranquillement, avec une grande décence & sans alléguer la moindre raison de pareilles exécutions. Cependant la Commission ordonnée par le Bref Papal, adressé au Cardinal-Légit de *Ferrare* & communiqué aux Jésuites, s'étend non-seulement à tout ce qui a été déjà effectué contre-eux, mais encore à pouvoir leur retirer les Ecoles, les Congrégations, les Prédications, les Confessions, & faire fermer leurs Eglises : aussi on leur a interdit la Neuvaine & la fête à l'honneur de St. Ignace; en outre à pouvoir séculariser les Profès de cet Ordre, au cas cependant qu'ils le demandassent, en leur assignant une pension viagère.

Du *Ferrarois*, passant maintenant dans la Marche d'*Arcoze*, il s'en présente aussi que l'Evêque